

# COMMUNIQUÉ

Les magistrats du Tribunal de grande instance de Nantes dénoncent l'amalgame fait par les plus hautes autorités de l'Etat entre la commission d'un crime et les prétendues carences décisionnelles des services de la justice, de la police et de l'administration pénitentiaire.

Aucun professionnel n'est pourtant en mesure de prévoir ni d'empêcher la commission de tels faits.

En revanche, il appartient à l'Etat de pourvoir aux moyens de la justice : le poste de juge de l'application des peines que le ministère de la justice s'est engagé, dans la précipitation, à pourvoir et le contrat d'objectif décidé dans l'urgence sont un aveu clair de l'incurie des pouvoirs publics et démontrent que la situation déplorable de la justice aurait pu être évitée depuis longtemps.

Les magistrats exigent l'engagement des plus hautes instances de l'Etat à ne mettre en oeuvre aucune procédure disciplinaire et la reconnaissance publique que les magistrats et fonctionnaires ne sont en rien responsables du crime commis à Pornic.

En l'état, au regard des mises en cause personnelles réitérées ce jour au plus haut sommet de l'Etat, les magistrats nantais ont décidé du renvoi de la totalité des audiences, seules étant traitées les urgences judiciaires.

Nantes, le 3 février 2011  
Les magistrats du Tribunal de grande instance,